

ASSEMBLÉE NATIONALE

SERVICE DE LA SÉANCE

MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

Séance de 15 HEURES

Les indications portées sur le présent document peuvent être modifiées en cours de séance.

Elles ne peuvent servir de base à une quelconque réclamation.

- QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Radical, républicain, démocrate et progressiste ; Gauche démocrate et républicaine ; Les Républicains ; Socialiste, écologiste et républicain ; Socialiste, écologiste et républicain ; Les Républicains ; Union des démocrates et indépendants ; Les Républicains ; Socialiste, écologiste et républicain ; Les Républicains ; Socialiste, écologiste et républicain ; Les Républicains ; Union des démocrates et indépendants ; Les Républicains ; Socialiste, écologiste et républicain.

- OBLIGATIONS COMPTABLES DES PARTIS POLITIQUES ET DES CANDIDATS

GOUVERNEMENT

M. René DOSIÈRE, rap. cion lois 10'

INSCRITS :

M. Lionel TARDY 10'
Les Républicains

M. François ROCHEBLOINE 10'
Union des démocrates et indépendants

M. Joël GIRAUD 10'
Radical, républicain, démocrate et progressiste

M. Patrice CARVALHO Gauche démocrate et républicaine	10'
M. Romain COLAS Socialiste, écologiste et républicain	10'
Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER Socialiste, écologiste et républicain	5'
Mme Marie-Anne CHAPDELAIN Socialiste, écologiste et républicain	5'

Il est rappelé qu'en application de l'article 100, alinéas 3 et 7, l'Assemblée ne délibère pas sur les amendements qui ne sont pas soutenus en séance par l'un de leurs auteurs ; ces amendements ne peuvent être repris.

ARTICLES 1ER A À 1ER C

ARTICLE 1ER

Inscrit :

M. Christophe PREMAT

ARTICLES 1ER BIS A À 1ER QUATER

ARTICLE 2

Adt n° 1 de M. DE COURSON

ARTICLES 2 BIS ET 3